

Réunion publique sur les énergies renouvelables

26-11-2009

L'association locale UFC-Que Choisir du Rhône organisait le 18 novembre dernier, une réunion publique et un débat sur les énergies renouvelables, salle des Rancy, Maison Pour Tous, LYON (3e).

Un public nombreux et intéressé avait répondu à l'invitation à débattre sur le thème des énergies renouvelables et de leur application vers les particuliers

Adhérents ou non de l'association UFC-Que Choisir du Rhône, c'est à des titres divers qu'ils étaient là, que ce soit pour témoigner d'une expérience heureuse ou malheureuse, écouter, se forger une opinion ou prendre des avis avant de se lancer dans l'achat et l'installation d'une pompe à chaleur, de panneaux solaire ou photovoltaïque.

Serge Molinari, Président de l'UFC-Que Choisir Rhône-Alpes et Administrateur national, était là pour témoigner de notre action auprès des autres associations locales UFC-Que Choisir de notre région ainsi qu'auprès que de la Fédération Nationale.

Des représentants de collectivité locale (Mairie du 7ème), de la DGCCRF et de l'Agence Locale de l'Énergie assistaient également à cette réunion Leur participation confirme le bien fondé de notre démarche et démontre que les avis de l'UFC-Que Choisir, à tous les niveaux, sont considérés avec attention ...

Jean-Pierre Rochette et Michel Boutard, deux conseillers experts de l'association UFC-Que Choisir du Rhône, ont tout d'abord dressé un panorama des différentes solutions techniques utilisées depuis quelques années pour la production d'énergie renouvelable mais également pour en réduire la dépense.

Forts de l'expérience acquise par l'analyse des nombreux dossiers de litiges d'adhérents mécontents de la qualité de l'installation de Pompe à Chaleur, des rendements attendus, ils ont ensuite listé les causes génératrices de ce mécontentement, dont le manque de compétences techniques de certains professionnels qui, voyant un nouveau marché s'ouvrir, s'y engagent sans réelle expertise. Autre cause, les pratiques commerciales douteuses employées par d'autres professionnels surfant sur la vague "verte" et qui profitent de la naïveté de certains consommateurs pour leur vendre d'hypothétiques économies d'énergie et du crédit d'impôt.

Jean Pierre Rochette et Michel Boutard ont enfin exposé quelques règles et conseils à suivre par les consommateurs envisageant de se lancer dans des travaux qui les engageront sur le long terme.

« Un nouveau Far-west ! » ;

C'est en ces termes que Monsieur Sorrentino, Directeur Régional de la Consommation de la Concurrence et de la Répression de Fraudes a qualifié le marché des énergies renouvelables pour les particuliers.

« Nos services enregistrent de nombreuses plaintes de consommateurs mécontents des méthodes de travail et de commercialisation de certains professionnels. Nous n'hésiterons pas à intervenir pour qu'ils corrigent leurs pratiques. Si besoin, nous déposerons plainte contre eux ».

Le débat qui s'est en suite instauré avec le public a confirmé tout l'intérêt d'organiser une telle réunion. De l'expression des témoignages de consommateurs, il ressort que la mise en place d'un chauffage via les énergies renouvelables est un acte réfléchi, qui doit être réalisé par des professionnels compétents. Bref tout le contraire d'un

achat d'impulsion !

Gageons que le débat a été riche d'enseignement pour tous ceux qui, dans le public étaient venus se faire une opinion sur la question.